

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE

BOTSORHEL

Nombre de membres
en exercice : **11**

Nombre de membres
présents : **8**

Nombre de suffrages
exprimés : **11**
VOTE :

Pour : **11**

Contre : **0**

Abstention : **0**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil d'administration du CCAS de BOTSORHEL, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de :

Mr. Hervé CILLARD

Présents : MANCHEC Pascal, MENOU Hervé MENOU, LEVER Mélaïne, VILLEGER Prisca, FUSTEC Louis, LEVER Nadine, HUREL Ludovic

Absents : KERBOUL Chantal, BERTHOU Cindy, LE GALL Véronique,

Procuration : KERBOUL Chantal à Hervé CILLARD, BERTHOU Cindy à MENOU Hervé, LE GALL Véronique à LEVER Mélaïne

Secrétaire de séance : HUREL Ludovic

Délibération 2026-01

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET CCAS

Le Conseil d'administration de BOTSORHEL, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé CILLARD, Maire de Botsorhel, après s'être fait présenté le budget primitif 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le receveur ;
Visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

Le secrétaire de séance,

**Fait et délibéré à BOTSORHEL,
les Jour, Mois et An que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

